

se trouvait pas dans l'église. Ayant appris l'avertissement du curé de la paroisse, il envoya son *second* en faire des plaintes à M. Chaumont, au moment où celui-ci allait commencer les vêpres. En terminant cet office, monsieur Chaumont rappela à sa paroisse l'avertissement du matin et il ajouta : " Je vous prie de vous défier également de son *second*, parce qu'il est aussi dangereux que son capitaine." La chronique du temps nous apprend que les deux vagabonds se le tinrent pour dit, et que la population fut préservée de la contagion de leur immoralité.

M. Chaumont eut la desserte de l'Île-aux-Coudres pendant sept années consécutives, comme en font foi les registres de l'île. Il venait à l'île assez souvent pendant la saison de la navigation, mais il ne faisait que d'assez rares visites pendant l'hiver.

I

A la date du 16 juin 1748, arriva à l'Île-aux-Coudres M. Charles Garrault †. Jusqu'alors, il n'y avait pas eu de chapelle ou de lieu uniquement destiné à la célébration des divins offices. Cet état de choses ne pouvait plus être toléré du moment qu'arrivait dans l'île un prêtre qui devait y résider comme curé. M. Charles Garrault est, en effet, regardé par la tradition comme le premier curé de l'Île-aux-Coudres.

Le nouveau pasteur fit aisément comprendre à la population qu'il était temps d'avoir une chapelle pour y faire les offices divins. Les habitants de l'île en sentaient eux-mêmes la nécessité. Mais, comme il n'était pas possible de bâtir une chapelle sans avoir un terrain, M. C. Garrault obtint des messieurs du Séminaire de Québec un lopin de terre de *six arpents de front sur dix de profondeur*, qui devait être la terre de la fabrique. Ce terrain est le même que possède encore l'église.

Il fut donc résolu qu'on bâtirait une

† Suivant la *liste chronologique*, imprimée à Québec en 1834, son nom était *Charles Manque Garrault St. Onge*. Il avait été ordonné prêtre le 23 de septembre 1747. Il signait : *C. Garrault*.

petite chapelle, et, quoique ce fût au milieu de l'été, les habitants de l'Île-aux-Coudres se prêtèrent avec joie au désir de leur curé. Il se réunirent pour se procurer le bois nécessaire, et, dans l'automne suivant, une petite chapelle était bâtie, bénite, et on y célébrait les offices divins, à la grande joie de la population. Je n'ai pu savoir les dimensions de cette chapelle qui avait été érigée à environ soixante pieds au sud du presbytère actuel. On voit encore les pierres qui lui servirent de fondation. Elle ne devait pas avoir plus de vingt-cinq pieds de long. Quant à M. Garrault, il se retira, je pense, dans une maison qui devait servir de logement aux habitants, et qui a dû être bâtie vers cette époque.

La chapelle construite, il fallait une voix pour appeler les fidèles à la maison de la prière et aux offices divins. Les bons Pères Jésuites, qui avaient desservi l'île avant cette époque, procurèrent aux habitants une petite cloche d'environ 50 livres. C'est cette petite cloche dont j'ai parlé plus haut qui a sonné d'elle-même à la mort du vénérable Père de la Brosse †.

Dans un acte de mariage du 18 novembre 1748, monsieur Garrault prenait le titre de "missionnaire de la paroisse de Saint-François-Xavier et de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres." Suivant cette déclaration, que je n'ai pas l'envie de contester, il se trouvait obligé de desservir la Petite-Rivière-Saint-François. Il arriva qu'une fois les habitants de l'île refusèrent de le traverser. M. Garrault porta, à ce qu'il paraît, des plaintes à l'évêque contre les gens de l'île, qui en furent punis de la manière suivante. Voici ce que je lis dans

† Quelques personnes que j'ai connues ont prétendu nier le fait de la sonnerie spontanée d'une cloche, à l'Île-aux-Coudres, lors de la mort du Père de la Brosse, arrivée en 1732, pour la raison qu'alors, il n'y avait pas de cloche sur la chapelle de l'île. Ces personnes sont dans l'erreur. Pour se détromper, qu'elles se donnent la peine de consulter les livres de compte de la fabrique, et elles y trouveront un *item* de dépenses pour le raccommodage de la monnaie de cette cloche, sous M. Compain, vers l'année 1775 ou 1776. Au reste, l'existence de cette cloche, donnée par les Jésuites en 1748, ne peut être contestée.